



Communiqué de Presse du 7 mai 2008

JPS/PR/08-37

Consultation du CCE de GDF sur la fusion avec Suez : La Direction continue de masquer les conséquences économiques et sociales du projet et veut boucler la consultation avant fin mai.

La remise du rapport SECAFI au CCE de Gaz de France le 6 mai 2008 a apporté plusieurs informations essentielles sur le projet et ses conséquences économiques et sociales :

- Tout d'abord le rapport du cabinet SECAFI révèle que le business plan (plan d'affaire) et la trajectoire financière du futur groupe sont fondés sur une hypothèse centrale de disparition des tarifs administrés pour le gaz comme pour l'électricité après 2010. C'est la confirmation que le projet conduit à l'explosion des prix du gaz et même que les énormes dividendes promis aux actionnaires ne peuvent être honorés que par des marges beaucoup plus fortes appuyées sur des hausses de prix conséquentes. On comprend ainsi pourquoi la troisième hausse de l'année (+1,5% au 1^{er} juillet) vient d'être annoncée. IL ne s'agit nullement d'un hasard mais d'une volonté de donner des signaux clairs aux marchés financiers et aux actionnaires qui auront à voter la fusion en juillet prochain. C'est une provocation supplémentaire pour les familles en proie aux graves difficultés pour faire face à la forte hausse des prix et à la dégradation de leur pouvoir d'achat. Ceci se double d'une affabulation sur la couverture des frais engagés pour remplacer les fontes cassantes puisque celles-ci sont à ce jour éliminées.

- Les débats du CCE lors de la réunion du 6 mai au matin ont également montré que Suez et Gaz de France, opposés dans les mots à la séparation patrimoniale des réseaux, ne sont plus sur la ligne de 2006 lorsqu'ils affirmaient clairement que cette séparation entraînerait l'arrêt de la fusion. Les réponses faites par La direction de Gaz de France indiquent aujourd'hui que dans cette hypothèse le groupe vendrait ses réseaux et ne perdrait rien puisqu'il disposerait de cash pour d'autres acquisitions. Où serait alors le grand groupe gazier promis, déjà fortement amputé par les exigences de Bruxelles et les cessions associées et délesté d'un tiers des ses actifs gaziers ? Comment justifier demain que le réseau aujourd'hui propriété de l'Etat soit vendu à son profit par un groupe privé ? Il y a en fait acceptation par anticipation des conséquences catastrophiques de la séparation patrimoniale, la fusion étant jugée prioritaire devant toute autre considération.

- Enfin les éléments apportés par le rapport de SECAFI sur l'organisation et l'emploi, montrent que les dirigeants de Gaz de France ne veulent donner aucune réponse réelle aux questions légitimes des salariés sur l'organisation juridique du groupe, la localisation et le volume de l'emploi par métier même à court terme. Ils se refusent à dévoiler si peu que ce soit ce qui adviendra des salariés au jour de la fusion.

Afin de couper court aux discussions engagées au CCE sur l'avenir du groupe et de celui des salariés, la direction entend fixer arbitrairement au 26 mai la date de la consultation du CCE après avoir manœuvré pour empêcher la réalisation d'une expertise juridique et après avoir exercé des pressions insupportables sur les élus pour diviser le front syndical.

Ces manœuvres et pressions ont déjà été partiellement mises en échec puisque la date de consultation était initialement annoncée le 30 avril puis le 15 mai. La FNME CGT entend poursuivre sa démarche d'information et d'explication dans les jours qui viennent pour mettre en lumière les véritables enjeux de cette fusion, initialement présentée comme devant faire baisser les prix du gaz et constituer un « grand projet créateur d'emploi ».

Interlocuteur :

Jean-Pierre SOTURA : 06.07.90.94.67

Contact Presse :

Maurice MARION : 06.72.75.20.96